

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine



Castelginest

Plan d'Occupation des Sols

Approuvé par DCM du 25 avril 1986

- 1^{ère} modification approuvée par Délibération du Conseil Municipal le 8 décembre 1988,
- 2^{ème} modification approuvée par Délibération du Conseil Municipal le 14 février 2005,
- 3^{ème} modification approuvée par Délibération du Conseil Municipal le 18 février 2008,
- 4^{ème} modification approuvée par Délibération du Conseil de Communauté le 09 juillet 2009,
- 1^{ère} modification simplifiée approuvée par Délibération du Conseil de Communauté le 23 juin 2011,
- 5^{ème} modification approuvée par Délibération du Conseil de Communauté le 11 octobre 2012,
- Mise en compatibilité B.U.N. par Arrêté Préfectoral du 05 décembre 2013.

6^{ème} modification du POS

Approuvée par Délibération

du Conseil de la Métropole du 25/06/2015

4 - Pièces réglementaires

4.4. Liste des servitudes au titre du L.123-2 du Code de l'Urbanisme



SERVITUDE AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-2 a DU CODE DE L'URBANISME

N°	Désignation	Superficie	Acquéreur en cas de mise en demeure d'acquérir
1	Entrée de ville / Rue du Pont Vieil	7 322 m ²	Toulouse Métropole

SERVITUDE AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-2 b DU CODE DE L'URBANISME

N°	Définition du programme	Superficie	Acquéreur en cas de mise en demeure d'acquérir
1	Réalisation d'un minimum de 60 logements ou 5 000 m ² de surface de plancher sur l'ensemble de l'emplacement réservé, dont 50% minimum de la surface de plancher sera affectée à du locatif aidé, et 10% minimum à de l'accession sociale.	4 878 m ²	Toulouse Métropole

SERVITUDE AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-2 c DU CODE DE L'URBANISME

N°	Désignation	Superficie	Acquéreur en cas de mise en demeure d'acquérir
1	Giratoire route de Pechbonnieu	230 m ²	Toulouse Métropole
2	Urbanisation de la voie : aménagement d'un TAG et création d'un plateau traversant	7 600 m ²	Toulouse Métropole